

Version non-approuvée

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 11 juin 2020

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue à huis clos et par vidéoconférence, le **jeudi onzième jour du mois de juin deux mille vingt (2020)**, à 19 h 15, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Michel Béland, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevette, directrice générale et greffière adjointe, ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

178-06-20 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

**Retrait :**

2.1 intitulé « Régie Incendie -Schéma de couverture de risque - adoption du rapport annuel 2019 ».

ADOPTÉE

179-06-20 **TOUTE AFFAIRE SE RAPPORTANT À L'EMPLOYÉ # 533**

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitant la directrice générale à procéder à la suspension de tout employé, notamment l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a informé le conseil municipal le 2 juin 2020, du fait qu'elle avait relevé de ses fonctions un employé avec traitement à compter du même jour, puisqu'une enquête administrative est en cours;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a fait un rapport verbal au conseil municipal, le 11 juin 2020 du résultat de son enquête;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de prendre acte de la suspension avec traitement, par la directrice générale, de l'employé matricule # 533, pour fins d'enquête administrative, pour la période de l'enquête, soit du 2 au 11 juin 2020;

de plus, le conseil donne suite aux recommandations de la directrice générale dans son rapport verbal du 11 juin 2020 et procède au congédiement de l'employé numéro 533, effectif en date de la présente.

que la directrice générale (ou le directeur général adjoint) soit et est par la présente, autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

180-06-20 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19 h 25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
MME DANIELLE CHEVRETTE  
GREFFIÈRE ADJOINTE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juin 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Serge Courchesne, trésorier